

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Action "Accompagnement à la création d'entreprises agricoles et rurales pour les bénéficiaires du RSA": convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association pour le développement de l'emploi agricole et rural des Bouches-du-Rhône (ADEAR 13).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR). L'action relève de l'accompagnement professionnel. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'ADEAR propose l'action « accompagnement à la création d'entreprises agricoles et rurales pour les bénéficiaires du RSA » en direction de 19 BRSA sur les Bouches-du-Rhône. L'action comporte plusieurs phases :

1) L'accueil de bénéficiaires désireux de créer ou de reprendre des micro-entreprises agricoles, par la mise à disposition de techniciens du monde agricole du point de vue agronomique, juridique et économique ;

2) Un accompagnement faisant intervenir l'expertise spécifique et la mise en relation avec les partenaires de l'ADEAR. En effet, il s'agit de :

- rechercher avec le futur exploitant les meilleures solutions d'installation et de production, d'établir une solidarité entre exploitants expérimentés et jeunes créateurs par le biais d'un tutorat et des échanges collectifs,
- faciliter certaines démarches auprès des instances officielles délivrant des autorisations et de soutenir le porteur dans la construction de son modèle économique ;
- envisager la commercialisation des produits dans le cadre des marchés paysans créés par l'ADEAR ;

- proposer à l'ensemble des adhérents des sessions de formations thématiques auxquelles le public BRSA a également accès de manière gratuite. L'ADEAR est en effet reconnue comme organisme de formation depuis 2004.
- 3) Un suivi post-crétion de 12 mois, avec une analyse du fonctionnement de l'entreprise, et l'apport de conseils spécifiques visant à la poursuite du développement de l'activité et à sa pérennisation.

En 2019, les objectifs quantitatifs de l'action sont les suivants :

- 1- l'accueil et l'évaluation du potentiel de réussite du projet en direction de 19 BRSA ;
- 2- 15 actions concrètes à réaliser sur l'année (auprès des bénéficiaires accueillis sur cette convention et des bénéficiaires accueillis sur les conventions précédentes) comprenant :
 - des entrées en accompagnement à la création ;
 - des installations (créations ou reprises d'entreprise) ;
 - des suivis post-crétion d'entreprise d'une durée minimale de 12 mois.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 :

- 1- *Accueil et évaluation (objectif annuel 18 BRSA) : 25 BRSA accueillis (11 femmes) : 36 % sur Arles, 20% sur Aubagne/La Ciotat, 16% sur Salon-Berre, 16% sur Marseille, 12% sur Istres/Marignane ;*
- 2- *18 actions concrètes réalisées dans l'année (objectif annuel 14) :*
 - 12 BRSA entrés en accompagnement à la création d'entreprise ;
 - 4 BRSA en installation (2 en maraîchage, 1 en maraîchage/arboriculture et 1 dans le secteur des poules pondeuses) ;
 - 2 BRSA suivis en post-crétion d'entreprise.

Bilan intermédiaire de l'action 2018 du 1^{er} janvier au 30 octobre 2018 ;

- 1- *Accueil et évaluation (objectif annuel 18 BRSA) : 21 BRSA ont été accueillis et 4 autres rendez-vous ont été pris ;*
- 2- *8 actions concrètes réalisées en 10 mois (objectif annuel 14) et 7 actions programmées d'ici fin 2018 :*
 - 8 BRSA entrés en accompagnement à la création d'entreprise et 3 autres BRSA ont rendez-vous en novembre 2018 ;
 - 2 installations programmées d'ici fin 2018 ;
 - 2 suivis « post-installation prévus d'ici fin 2018.

Par ailleurs, il est à noter que sur les 23 entreprises agricoles créées avec ADEAR depuis 2014, 87% sont pérennes en juin 2018 et 65% des BRSA sont sortis du dispositif RSA dans le département.

En conséquence les résultats de l'action sont très satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/01/2019 au 31/12/2019 avec des objectifs revus à la hausse : 19 BRSA accueillis (18 précédemment) et 15 actions concrètes à réaliser en accompagnement, création, suivi post-crétion d'entreprises (14 précédemment).

Ce rapport concerne le financement de l'association ADEAR selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 19 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL